

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le lundi 14 juin 2010, à 18 heures

ORDRE DU JOUR

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement numéro 1200-513 modifiant le règlement numéro 1200 afin :
 - que l'ensemble du territoire actuellement inclus dans la zone soumise à un plan d'aménagement d'ensemble 4103-X-60 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation commerciale 4103-C-05;
 - de retirer la grille de spécifications de type X-60;
 - de retirer les usages et critères d'évaluation pour les zones de type X-60;
 - de limiter la superficie de plancher par établissement commercial à 2 000 mètres carrés dans ladite zone 4103-C-05;
 - d'interdire l'entreposage extérieur de type A, C ou D dans ladite zone 4103-C-05 **(Dispense)**

(Le territoire visé est situé dans le district Laurier, à proximité de l'intersection Yamaska/Lesage)
5. Adoption du règlement numéro 1200-514 modifiant le règlement numéro 1200 afin de permettre dans la zone d'utilisation résidentielle 2200-H-27, les usages du groupe "Résidence VII" (3 logements isolés) **(Dispense)**

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, au sud de Girouard Ouest, entre Tellier et Larocque)
6. Levée de la séance